

LE CICRExposé de M. le Président A. HAY

Je remercie M. le Conseiller fédéral Aubert des paroles sympathiques qu'il vient de prononcer et de l'accueil qui m'a été réservé. Je suis assez ému de me trouver dans cette salle car j'y retrouve d'anciens collègues qui sont devenus entre-temps des Ambassadeurs. C'est également dans cette salle que j'ai longtemps siégé comme Directeur général de la Banque Nationale. C'est avec plaisir que j'ai accepté votre invitation car nous nous rendons compte que les actions du CICR sont mal connues, étant donné notre obligation de discrétion. Toutefois pour parer à la méconnaissance de notre activité, nous cherchons de plus en plus à informer le public.

Le CICR est pour ainsi dire bâti sur deux piliers. Il s'agit du département de la Doctrine et du Droit d'une part et du département des opérations d'autre part qui surveille et active les opérations sur le terrain. Les autres départements sont des départements de soutien sans parler de celui des finances.

Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil fédéral des efforts qu'il a accomplis pour faire passer la subvention annuelle que la Confédération accorde au CICR pour ses tâches permanentes de 12,5 millions à 20 millions de francs. Dans son introduction, M. le Conseiller fédéral a fait allusion à nos actions dans le monde. En son temps, Henri Dunant avait déjà été choqué par ce qu'il avait vu sur le champ de bataille de Solferino et avait pensé qu'il fallait entreprendre quelque chose. C'est ainsi que fut élaborée la première convention sur le droit humanitaire. En effet, à côté des actions de la Croix-Rouge s'est développé le droit humanitaire. Avant les 4 conven-

tions de 1949 qui ont été ratifiées par 146 pays et les Protocoles additionnels de 1977, d'autres conventions ont été signées et ratifiées. Un effort devrait être fait maintenant pour qu'à la conférence sur la Croix Rouge Internationale qui aura lieu en novembre 1981, à Manille, il soit possible d'annoncer la ratification des Protocoles additionnels par de nombreux pays. En Afrique, ces deux protocoles sont tombés dans l'oubli car les dirigeants ont changé en quatre ans. Or ce sont surtout ces pays qui ont intérêt à les ratifier, compte tenu des nombreux conflits qui se déroulent sur leur territoire. Les problèmes que je viens d'évoquer à propos de l'Afrique montrent l'importance de la diffusion. Il est en effet essentiel que les armées connaissent leurs devoirs et la population civile ses droits. Le CICR a fait un effort de diffusion dans les cinq continents. Les Croix Rouges nationales aident le CICR dans ce travail mais les gouvernements doivent également participer à cet effort. Pourquoi attachons-nous une telle importance à la diffusion? Il est inquiétant de constater que le nombre des guerres augmente, sans parler des conflits internes qui sont souvent sans pitié. Nous avons pu constater qu'au Salvador et au Zimbabwe, les guerriers avaient reçu l'ordre de ne pas se rendre, ce qui diminue sensiblement le nombre des prisonniers. En Afghanistan, il n'y a presque pas de prisonniers. Ce qui se passe en Iran est encore plus invraisemblable, où les dirigeants ont renoncé au droit pour appliquer les principes théologiques.

Que pouvons-nous faire lorsqu'un pays ne respecte pas le droit humanitaire? A part l'intervention auprès du gouvernement incriminé, nous pourrions recourir à l'arme de la publicité. Nous n'utilisons toutefois ce moyen que rarement de peur de voir notre activité réduite à zéro, ce qui serait contraire à l'intérêt des victimes. Prenons l'exemple du conflit entre l'Iran et l'Iraq. Il s'agit d'une guerre conventionnelle (application de la IIIe Convention de Genève) où nous devrions pouvoir exercer sans autre notre activité traditionnelle. Malgré tout,



nous rencontrons des difficultés. En Iraq, les délégués ont constaté que tous les prisonniers de guerre n'étaient pas signalés, qu'ils étaient dans bien des cas considérés comme détenus politiques. Je me suis déplacé à Bagdad pour essayer de remédier à cet état de fait. Depuis, la situation s'est améliorée, mais pas de façon décisive. Sera-t-il judicieux de déclarer à Manille que l'Iraq viole la IIIe Convention de Genève? Nous risquons de ne plus pouvoir exercer notre activité de protection. En cas de violation des Conventions de Genève, ce qui est le cas en l'espèce, le CICR informe en général le public et je pense que nous ferons à Manille un exposé qui mentionnera ce qui se passe en Iraq. Par contre dans des situations non-conventionnelles lorsque nous exerçons notre droit d'initiative pour visiter des détenus politiques par exemple, nous sommes très discrets. Si vous permettez, je vais vous parler d'autres problèmes qui préoccupent le CICR.

#### I R A N

Les conditions de détention des prisonniers de guerre en Iran sont satisfaisantes. J'ai pu le constater moi-même sur place. Il en est par contre tout autrement, s'agissant des détenus politiques. Depuis quelque temps, il est difficile de les visiter et la plupart sont exécutés. On peut se demander s'il en existera encore dans les prisons iraniennes.

#### I S R A E L

Ce sont surtout les Territoires occupés qui sont concernés. Alors que le CICR et toute la Communauté internationale estiment que la IVe Convention de Genève s'applique aux Territoires occupés, les Israéliens prétendent le contraire. Mais

"de facto", nous pouvons appliquer la IVe Convention. Les expulsions et les destructions de maisons auxquelles procèdent les Israéliens sont à notre avis contraires aux dispositions de la IVe Convention. On en parlera certainement à Manille.

#### Corne de l'Afrique

En Ethiopie et en Somalie, nos actions rencontrent de grandes difficultés. Les Somaliens nient l'état de guerre avec l'Ethiopie. Ils estiment que c'est le Mouvement de libération de l'Ogaden qui détient les prisonniers éthiopiens. Jusqu'ici nous n'avons pas pu visiter ces derniers. En conséquence, l'Ethiopie ne nous permet plus de voir les prisonniers somaliens. L'Ethiopie invoque le principe de réciprocité pour agir de cette manière, principe qui n'est pas prévu par les Conventions de Genève.

#### Sahara Occidental

Depuis longtemps le Polisario détient des prisonniers marocains que le CICR n'a jamais pu visiter alors que les Sahraouis détenus au Maroc ont pu être vus. Devant le refus du Polisario, le Maroc a invoqué le principe de réciprocité et ne laisse plus le CICR visiter.

#### Afghanistan

Là également, nous ne sommes pas autorisés à accomplir notre mission. Après l'invasion de l'Afghanistan, nous avons pu exercer nos activités de protection dans ce pays mais six mois



plus tard les autorités afghanes ont nié l'état de guerre et nous avons dû fermer la délégation.

En revanche, nous sommes présents au Pakistan où nous nous occupons des blessés et des réfugiés afghans en leur apportant une aide médicale.

### Angola

Une partie du pays est attaquée par l'Unita ce qui entraîne d'importants déplacements de population. Nous avons mis sur pied des actions de secours qui sont difficiles à acheminer en raison de l'insécurité qui y règne. Les contacts avec l'Unita qui devrait assurer la sécurité des délégués sont difficiles. Nous avons même envisagé de nous retirer.

En résumé, le CICR peut agir dans un pays quand son gouvernement estime que notre action ne le gêne pas. En d'autres termes, l'intérêt humanitaire passe après l'intérêt politique. Si dans le cas de détenus politiques, un gouvernement nous laisse visiter, c'est pour en tirer avantage et affirmer que les critiques à l'égard de son régime totalitaire sont infondées. Ce fut le cas du Shah d'Iran par exemple qui peu avant sa chute, nous a autorisés à visiter ses prisonniers parce qu'il avait été fortement critiqué dans la presse mondiale. Il en est souvent de même en Amérique latine et en Afrique.

Toutefois, j'aimerais préciser que de nombreux pays nous laissent visiter les détenus politiques. Tel n'est malheureusement pas le cas dans les pays de l'Est qui nous disent systématiquement non. Nous avons en ce moment de légers espoirs en ce qui concerne le Vietnam; dans ce pays, le CICR s'est en effet heurté à de grandes difficultés car pour les Vietnamiens

nous étions une organisation du monde occidental. Mais des rapports de confiance se sont lentement établis entre nos délégués et autorités vietnamiennes au Cambodge par exemple et la crédibilité du CICR a augmenté d'autant.

Notre activité dans les pays musulmans se heurte également à des difficultés car le signe de la Croix-Rouge a une signification religieuse pour les Musulmans; il rappelle le temps des Croisades. Pourtant Khadafi nous a versé récemment un million de dollars.

J'en aurais terminé. Cet exposé avait surtout pour but de vous laisser poser des questions.

\* \* \*